

QUELQUES PROBLÈMES POSÉS PAR L'ÉTUDE DE L'ANTONYMIE

Bernard COMBETTES

La sémantique structurale a toujours accordé une place importante aux relations d'antonymie ; que l'on parle d'antonymes, de contraires, de complémentaires, de « converses », de contradictoires..., l'accent est mis sur les oppositions de sens, oppositions qui, pour de nombreux linguistes, correspondent à une réalité psycholinguistique : chaque terme prononcé appelle son contraire dans la conscience des locuteurs (1) et ce contraire est présent à l'esprit de l'émetteur et à celui du récepteur pendant l'acte de parole. Importance aussi de l'antonymie dans la structure linguistique elle-même, certains considérant qu'il est possible de concevoir des langues sans homonymie, sans polysémie et sans synonymie, mais que l'antonymie est propre à tout système linguistique, relation constante, indépendante du système, dont seule l'expression diffère d'une langue à l'autre (2).

1. ANTONYMIE/SYNONYMIE

Toutefois, dans de nombreux cas, et, en particulier, dans des ouvrages non-théoriques, l'importance accordée à l'antonymie se justifie par une sorte d'équilibre, de parallèle, qui s'établit avec la synonymie ; les deux types de relations s'exercent sur l'axe paradigmatique : un terme donné appelle des termes identiques ou des termes de sens *contraire* ; ce parallélisme, soutenu d'ailleurs par le parallélisme morphologique : syn-onymie/ant-onymie, ne doit pas cacher que ces relations ne se situent pas exactement sur un même plan et que l'on ne peut traiter l'une comme le *contraire* de l'autre : comparer deux termes, les opposer, en détectant une propriété qui manque à l'un d'eux, c'est toutefois reconnaître que ces termes ont au moins un point commun ; il semble donc beaucoup trop schématique de mettre en regard : synonymie = sens *identique* ≠ antonymie = sens *contraire* ; l'antonymie implique, tout comme la synonymie, des ressemblances entre les termes ; citons Lyons : *Lorsqu'on compare et oppose deux objets par rapport à une propriété qu'ils ont en commun ou qu'il leur manque, on s'appuie en général sur le fait qu'ils se ressemblent à d'autres égards. On peut dire que X est marié et Y célibataire, mais qu'ils sont semblables*

(1) Position de J. Trier, par exemple, rappelée par Lyons (p. 218).

(2) A.V. Isaev, cité par van Overbeke, p. 151.

à tous les autres points de vue. En outre, il est impossible de prédiquer « marié » et « célibataire » de X et Y, à moins qu'un certain nombre d'autres mots ne soient aussi prédicables de X et Y. Et ceci est vrai de la plupart des contraires, voire même de tous (p. 232) ; on peut même penser que, dans certains cas d'antonymie, les différences sont, à la limite, moins intéressantes à étudier ou à observer que les ressemblances et que ce qui importe c'est la raison qui permet de regrouper, de rapprocher deux termes comme antonymes, bien plus que ce qui les sépare.

Cette tendance à mettre en parallèle synonymie et antonymie se retrouve évidemment dans les ouvrages pédagogiques ; faire préciser le sens d'un terme, c'est à la fois rechercher la justesse synonymique, mais aussi travailler sur les *contraires* : tout se passe comme si la bonne connaissance du vocabulaire se traduisait dans la possibilité de paraphraser, de trouver des équivalents ; bien comprendre le sens d'un terme, c'est être capable de *dire la même réalité autrement*, et de dire son contraire. L'antonymie n'apparaît donc pas, dans bon nombre d'ouvrages, comme un phénomène à étudier pour lui-même, en tant que tel, mais, finalement, au même titre que la synonymie, comme procédé d'élucidation du sens, de vérification de la compréhension, éventuellement, de levée d'ambiguïté. L'ouvrage, déjà ancien, de P. Crouzet, P. Berthet et M. Galliot, *Méthode française et exercices illustrés*, est un bon exemple de cette « utilisation » de l'antonymie ou, plus largement, de l'étude des contraires : les auteurs annoncent, dans leur préface : *Au début nous étudions la formation des mots par la dérivation et la composition. Puis nous étudions leur sens, en particulier dans de nombreux « Exercices de précision » portant sur les divers sens d'un même mot et sur le sens précis des synonymes...* (p. VI). Or ces *Exercices de précision* concernent effectivement les synonymes et les parasynonymes (p. 78 sq.) :

- Choisissez parmi ces synonymes le mot propre qui convient :

un éclair		pâle
la faim		livide
l'émotion	rend le visage	blafard
la terreur		hâte
la peur		blême

- Réunir dans chacune de ces doubles séries l'adjectif au nom qui convient :

un effort	constant
un esprit	ferme
une raison	inébranlable
une résolution	inflexible
une volonté	solide

mais englobent aussi des recherches de *contraires* :

Donner les contraires des adjectifs suivants :
[ex. : un caractère **résolu**, un caractère **irrésolu**]

- une ligne courbe
- un esprit droit
- un corps opaque
- une allusion transparente
- une explication obscure
- un visage clair

● Donner le contraire des adjectifs suivants :

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| – un peuple libre | – une voix douce |
| – être de condition libre | – des cerises douces |
| – avoir les mains libres | – l'eau douce |
| – l'enseignement libre | – un doux parfum |
| – Êtes-vous libre ? | – une peau douce |
| – une traduction libre | – une douce habitude |
- etc. (3)

Il est clair que l'accent est mis, dans ce type d'exercices, sur le problème de l'antonymie partielle, cas dans lequel un mot polysémique possède plusieurs contraires s'opposant à une partie seulement de ses acceptions ; on voit comment se maintient le parallèle avec la synonymie : un visage *sans éclat* sera dit *pâle, livide, blafard...* en fonction du contexte ; de même, la qualité *non-douce* sera dite *amère, rugueuse, aigre, salée,...* en fonction de la réalité à laquelle elle s'applique ; la diversité des synonymes a pour contre-partie la diversité des *contraires*. Notre intention n'est pas de critiquer ce souci, louable pédagogiquement, d'insister sur les faits polysémiques et sur l'importance du contexte ; nous voulions seulement souligner que le phénomène d'antonymie n'est pas présenté en tant que tel, que la notion de *contraire* est acceptée comme naturelle et immédiate, alors que cette notion même – nous essayerons de le montrer – loin d'être évidente, peut être une source d'activités et d'observations intéressantes. Certes, les ouvrages pédagogiques plus récents s'attachent à faire préciser les diverses catégories de *contraires*, de *contradictaires*, d'*antonymes*, mais ils font d'ordinaire très vite preuve du souci que nous venons de signaler : travailler sur la polysémie, à travers la question des contraires, étendre le vocabulaire des élèves, montrer l'importance des contraintes contextuelles.

Ainsi, dans le manuel **Les chemins de l'expression : le lexique**, le chapitre intitulé *L'antonymie* commence-t-il par une étude de *la notion d'antonymie* qui contient l'exercice :

2.2. *Il arrive que le contexte ou la situation crée une opposition antonymique que les mots ne comportaient pas. A qui ou à quoi s'opposent :*

- Les blancs : 1 sous la Chouannerie ? – 2 au moment de la révolution russe ? – 3 en Afrique du Sud ? – 4 dans un jeu de dames ?
- Le blanc dans les expressions suivantes : arme blanche – tir à blanc – viande blanche – pain blanc – mariage blanc – nuit blanche ?
- Le bleu dans : le ciel est bleu – du sang bleu – zone bleue – pour un bleu, il ne se débrouille pas mal ?

et le paragraphe sur *contraire* et *contradictoire* est illustré par :

3.2. *Quel est l'antonyme « habituel » des adjectifs employés dans ces expressions ? Pensez-vous qu'il puisse apparaître dans ces contextes ?*

1. Attention, chien méchant !
2. En vente dans toutes les bonnes pharmacies.
3. Je viens d'acheter un petit bout de terrain.

(3) Mêmes exercices sur le verbe, p. 124^{sq.}

4. *J'ai pris un bon bain en rentrant chez moi.*
5. *Nous avons fait une petite belote.*
6. *Il va son petit bonhomme de chemin.*
7. *Je préfère m'adresser à un petit artisan.*
8. *Il s'est fait une méchante blessure.*
9. *Mon frère a pris une bonne douche.*

Le *Guide pédagogique* qui accompagne le livre de l'élève est d'ailleurs très clair sur les objectifs visés dans une leçon de ce type : *Outre la réflexion utile que peut susciter l'étude de cette notion, la leçon fournira aux élèves l'occasion de recenser, de classer, d'élargir leur vocabulaire. Le recours au dictionnaire une fois de plus s'imposera ici. Les élèves verront s'affirmer et se confirmer des notions antérieurement découvertes : restrictions et conditions d'emploi de tout vocable ; rôle prépondérant du contexte et de la situation d'énonciation* (p. 55).

Dans les remarques qui suivent, nous considérons donc que les rapports entre antonymie et polysémie sont abondamment exploités, en particulier dans les ouvrages scolaires, et nous préférons mettre l'accent sur d'autres aspects des « contraires » : ce champ des relations de sens apparaît en effet comme riche et intéressant dans la mesure où il permet de soulever diverses questions, plus ou moins générales : liens avec les phénomènes de présupposition, parallélisme logique/langue naturelle, rapports avec l'analyse sémique, importance du contexte (large et/ou restreint), donc de la *cohérence textuelle*.

Mais, auparavant, il nous semble utile de tenter un classement, ne serait-ce que pour y voir un peu plus clair dans la multiplicité des étiquettes qui recouvrent le domaine — souvent flou — des *contraires*.

2. CONTRAIRES/ANTONYMES/COMPLÉMENTAIRES

Nous passerons rapidement sur l'acception *large* du terme *antonymie* : c'est toutefois l'acception normalement reçue dans les dictionnaires et dans bon nombre de manuels pédagogiques ; *antonyme* peut se voir substituer le terme de *contraire*, sans que la classification obtenue soit quelque peu modifiée : *Les antonymes ou contraires, sont des mots qui, pour le sens s'opposent directement l'un à l'autre* (Grévisse, **Le Bon Usage**, § 162), *Mot qui a un sens opposé à celui d'un autre* (*Syn. : contraire*) (**Nouveau Larousse universel**), *Mot qui, par le sens, s'oppose directement à un autre. V. Contraire* (**Micro Robert, Dictionnaire du Français primordial**), etc. Une définition aussi large amène évidemment à regrouper dans cette catégorie de mots qui *s'opposent* des couples assez divers : *blanc/noir, riche/pauvre, loin/près*, mais aussi : *naître/mourir* (cité par Grévisse), *acheter/vendre, essayer/réussir, frère/sœur*, etc. L'identité de classe morfo-syntaxique est habituellement exigée : *riche* sera considéré comme antonyme de *pauvre* — ils appartiennent au même paradigme — mais non comme antonyme de *pauvreté*, qui relève d'une autre classe (4).

Certes, les termes ainsi rapprochés ont quelque chose en commun et leur mise en parallèle n'est pas un effet du hasard : *acheter* sera beaucoup plus facilement associé à *vendre* qu'à *courir* ou à *chanter*, mais la notion d'*opposi-*

(4) On rappellera toutefois les classements proposés par Ch. Bally dans son **Traité de Stylistique française**, qui font abstraction, du moins dans un premier temps, des catégories morfo-syntaxiques pour ne retenir que les traits sémantiques ; d'où, par exemple, un regroupement de synonymes et de contraires comme :

44. POSITION DANS L'ESPACE : *Être à un endroit ; n'y pas être. Présent : absent. Se placer : se déplacer ; ... présence : absence ; ...Ici, là : ailleurs ; placer, poser, mettre : déplacer, ôter, enlever* (p. 233).

tion couramment invoquée pour justifier ces rapprochements demanderait à être explicitée; comme le rappelle J. Van Overbeke: *A force d'appeler « antonyme » tout ce qui de près ou de loin ressemble à l'expression d'une opposition de sens, on risque d'aboutir à une inflation terminologique favorisant les distorsions et les malentendus* (p. 137).

2.1. Contraires/contradictaires

Dans la plupart des travaux qui tentent d'éviter ce flou (5), une distinction est opérée entre paires antonymiques et paires complémentaires, distinction qui rejoint le partage, classique en logique, entre *contraires* et *contradictaires*; avec les *contradictaires*, joue la loi du tiers exclu: la négation de l'un des termes entraîne l'assertion de l'autre: *mâle/femelle, marié/célibataire, mort/vivant*, pourront ainsi être considérés comme des termes *complémentaires*; en revanche, les *contraires* dénotent les pôles extrêmes d'une dimension et autorisent la constitution d'une *zone intermédiaire*, non définie: la négation de l'un des deux termes n'entraîne donc pas obligatoirement l'assertion de l'autre; *chaud/froid, riche/pauvre, grand/petit...*, sont dans ce cas: *chaud* implique *non-froid*, *froid* implique *non-chaud*, mais *non-chaud* n'implique pas *froid*, de même que *non-froid* n'implique pas *chaud*.

La plupart des travaux de sémantique s'accordent pour réserver le terme d'antonyme à ce second cas, utilisant « complémentaire » ou « contradictoire » pour l'autre possibilité (6).

2.2. Gradation

On pourra remarquer que cette distinction entre deux types de « contraires », ou d'« opposés », s'appuie généralement, implicitement ou explicitement, sur la notion de gradation; il faut renvoyer ici au travail de Sapir: *Grading: A Study in Semantics*, qui met l'accent sur l'opposition « gradable/non-gradable », et sur le fait que la gradation repose, de façon explicite ou implicite, sur une comparaison: *Des oppositions du genre petit/grand, peu/beaucoup, nous donnent le sentiment trompeur de valeurs absolues dans le domaine quantitatif comparables à des oppositions qualitatives comme rouge/vert dans le domaine de la perception des couleurs. Pourtant, ce sentiment est une illusion due en grande partie au fait linguistique que la gradation, implicite dans les termes, n'est pas formellement indiquée alors qu'elle est explicite dans des jugements tels que: « Il y avait moins de gens là-bas qu'ici », ou « Il a plus de lait que moi ». Autrement dit, « beaucoup » (pour ne prendre qu'un exemple) ne représente aucune classe de jugements groupés autour d'une norme donnée de quantité applicable à tous les types d'expérience, dans le sens où « rouge » ou « vert » est applicable à toute expérience impliquant de la couleur; « beaucoup » est en réalité un terme purement relatif qui perd toute signification lorsqu'il est privé de sa connotation de « plus que » et « moins que »; il indique seulement un nombre quelconque, défini ou non, qui est « plus » qu'un autre nombre pris comme point de comparaison. Ce dernier, bien sûr, varie considérablement selon le contexte (7)*

(5) Cf. Lyons, 1978, p. 219 sq.; Martin, 1976, p. 59 sq.; Van Overbeke, 1975, p. 138; Dubois et al., 1973, p. 37; Kleiber, 1976, p. 278.

(6) Certains ouvrages adoptent une solution différente: utilisant le terme d'antonyme comme terme général, ils distinguent ensuite *contraires* (différence de quantité ou de qualité: *grand/petit*, etc.) et *contradictaires* (l'un des termes exclut l'autre: *mort/vivant*, etc.). C'est le cas du manuel que nous avons déjà cité: « *les chemins de l'expression* », livre de l'élève, p. 93.

(7) Sapir, 1968, p. 208. Voir aussi, sur ce point, Lyons, 1970, p. 353, et Lyons, 1978, p. 219.

Dans la proposition : *Ce livre est cher*, la propriété d'être *cher* n'est pas attribuée au référent *livre* de la même façon que la propriété d'être *vert* est attribuée à *chapeau* dans : *ce chapeau est vert* ; le *livre* est comparé, en ce qui concerne son prix, à d'autres réalités, une norme s'établit — il faut voir d'ailleurs dans quelles conditions — qui permet de situer ce livre du côté du « cher ». On retrouve donc ainsi la notion de complémentaires (= contradictoires), qui correspondent aux contraires non-gradables : *présent* et *absent* découpent l'univers de discours en deux sous-ensembles complémentaires, la négation de l'un impliquant l'assertion de l'autre. Il n'en va pas de même avec les contraires gradables : *chaud* et *froid*, pour reprendre un exemple courant, n'épuisent pas le réel de façon complète et exhaustive ; des étapes intermédiaires, ne serait-ce que *tiède*, sont évidemment possibles ; on comprend alors que la négation de l'un des deux pôles n'implique pas obligatoirement l'assertion de l'autre ; *non-chaud* peut correspondre aussi bien à *froid* qu'à *tiède*. C'est donc cette catégorie particulière de « contraires gradables » qui est, dans bon nombre de cas, désignée par l'étiquette d'« antonymes ».

2.3. « Marque »

Certains auteurs (8) ont essayé de définir les antonymes en termes de « marques », exploitant dans le domaine sémantique l'opposition élément marqué/élément non-marqué, courante en phonologie et en morphologie : l'un des deux termes du couple d'antonymes fonctionne comme terme non-marqué (ce qui revient à dire, finalement, comme terme générique) pour la qualité commune introduite par les deux termes ; en règle générale, ce terme non-marqué est le terme « positif » du couple (*large, rapide, long...*, en face de *étroit, lent, court...*). Utiliser *large, rapide, long*, dans des phrases comme : *X est moins large que Y* ne présuppose rien sur la dimension, la rapidité, etc. des réalités en question, qui peuvent être larges ou étroites, rapides ou lentes, etc., alors que : « *X est moins étroit que Y* » présuppose que Y est « en dessous » d'une certaine norme attribuée par le locuteur aux objets Y en général. De même, avec les substantifs correspondant aux adjectifs : parler de la *largeur* de X, demander : *De quelle grosseur est X ?* ne laisse pas entendre que l'objet en question est spécialement *large* ou *gros* ; en revanche, l'utilisation des substantifs *étroitesse, minceur...*, présuppose quelque chose des « qualités » du référent ; sur ce plan, adjectifs et noms semblent bien se comporter d'une manière identique : le terme non-marqué peut être lu de deux façons, dans son sens marqué et dans son sens non-marqué :

« *Je connais la force de cet argument* » = *cet argument est plus fort que d'autres arguments (sens marqué)*

= *je connais la force relative de cet argument, qui peut, en l'occurrence, être plus faible que d'autres (sens non-marqué)*

« *Je connais la faiblesse de cet argument* » = *cet argument est faible (sens marqué).*

(8) Givon, 1970 ; Vendler, 1963.

Cette analyse de l'antonymie comme réalisation, dans le domaine sémantique, de la notion de marque, ajoute en fait au concept de gradation celui d'opposition privative, l'un des deux termes ayant un trait distinctif qui lui permet d'être considéré comme l'élément marqué, l'autre terme, démuné de ce trait, fonctionnant comme terme non-marqué. Ce type de description nous semble appeler au moins deux remarques : les emplois du terme non-marqué, avec valeur non-marquée, apparaissent dans des contextes neutralisants, délimités et finalement peu nombreux : phrases interrogatives (« *Quelle est la largeur de... ?* »), phrases comparatives (« *X est plus petit que Y* »), expressions de mesure (« *X a 10 cm de large* ») ; les phrases déclaratives peuvent entraîner cette lecture non-marquée, mais contiennent souvent d'autres indices (au niveau du verbe « principal » en particulier), qui, par le jeu des présuppositions, favorisent la lecture marquée ; on pourra comparer :

- *Je connais la force de cet argument.*
- *J'essaye de définir la force de cet argument.*
- *Je ne connais pas la force de cet argument.*
- *J'ai été étonné par la force de cet argument, etc.*

ou :

- *On m'a informé de la longueur du parcours* (deux lectures).
- *J'ai été étonné par la longueur du parcours* (une lecture : marquée) (9).

D'autre part, l'opposition entre un élément marqué et un élément non-marqué ne paraît pas devoir être réservée aux antonymes ; les complémentaires, qui, à première vue, correspondraient aux oppositions équipollentes (les termes étant logiquement équivalents), peuvent offrir des exemples de ce phénomène ; Van Overbeke cite, pour illustrer cette possibilité : *homme/femme, jour/nuit*, où le terme non-marqué : *homme, jour*, peut désigner la totalité de l'ensemble (« *les hommes sont mortels* », « *il me reste quinze jours* »), ou le terme *santé*, qui peut recouvrir la totalité de l'opposition *sain/malade* (« *J'ai des nouvelles de sa santé* ») (10). Si le parallélisme : *étroitesse/largeur* et *maladie/santé* paraît fonctionner de façon satisfaisante, la symétrie est toutefois moins parfaite lorsqu'il s'agit d'adjectifs : *marié/célibataire, mort/vivant, aveugle/voyant, présent/absent* ne sont pas des exemples d'oppositions privatives et on voit mal comment l'un des deux termes de ces couples jouerait un rôle non-marqué : les contextes utilisés avec les adjectifs antonymes ne fonctionneraient d'ailleurs pas, puisqu'ils reposent sur le principe de la gradation, incompatible avec les complémentaires :

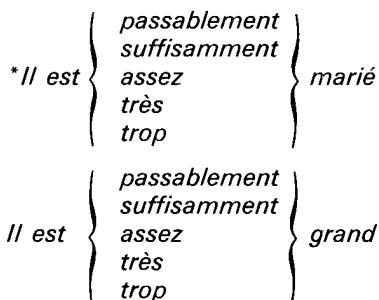
- | | |
|----------------|-------------------------------------------------------------------------|
| – Comparaisons | <i>X est moins grand que Y</i>
– <i>*X est moins marié que Y</i> |
| – Questions | – <i>X est grand comment ?</i>
– <i>*X est célibataire comment ?</i> |

Il nous semble donc difficile d'introduire systématiquement la notion de « marque » dans cette problématique de l'antonymie ; nous nous en tiendrons au concept de gradation, qui peut être mis en évidence par des tests syntaxi-

(9) D'où l'existence, dans un certain nombre de cas, d'un troisième terme, qui pourra être utilisé, avec valeur non-marquée, quel que soit le contexte : *taille* en face *grandeur, hauteur* ; *distance*, en face de *longueur* ; *dimension*, en face de *largeur, longueur*, etc.

(10) Van Overbeke, 1975, p. 145.

ques ; les caractéristiques principales des complémentaires et des antonymes sont rappelées par Kleiber (11) : impossibilité pour les complémentaires d'être sujets à la gradation :



En conséquence les antonymes pourront apparaître dans les constructions comparatives : *X est plus grand que Y*, *X est aussi grand que Y*, etc., alors que les complémentaires ne figureront pas dans ces structures : **X est plus célibataire que Y*, etc. Dans le même ordre d'idée, une réponse par *plutôt* est possible à la question : *Est-il intelligent ?*, mais pas à : *Est-il marié ?* En ce qui concerne la coordination, qu'il s'agisse de complémentaires ou d'antonymes, l'utilisation de *et* ou de *mais* paraît impossible lorsque les adjectifs sont positifs : **X est grand et petit*, **X est marié et (mais) célibataire* ; en revanche, si les adjectifs sont niés, les antonymes peuvent être coordonnés, en raison justement de la présence d'une gradation : une « troisième solution » demeure envisageable :

- *Il ne fait pas chaud, mais il ne fait pas froid non plus.*
- *Cette pièce n'est pas grande, mais elle n'est pas petite non plus.*

Alors que les complémentaires n'autorisent pas une telle construction : la disjonction exclusive ne permet pas « d'échapper » à l'un des deux extrêmes :

- **X n'est pas marié, mais il n'est pas célibataire non plus.*

2.4. L'antonymie dans l'ensemble des relations paradigmatisques

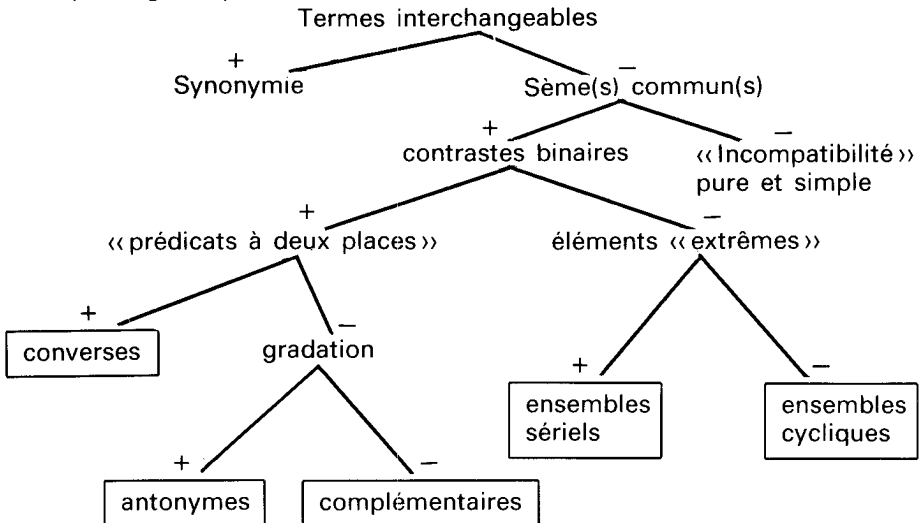
Avant de revenir sur les problèmes particuliers posés par les antonymes, il nous paraît utile de replacer la distinction antonymes/complémentaires dans le cadre plus général des oppositions de sens, des relations entre les termes : notons d'abord qu'il s'agit de relations paradigmatisques, la question étant de savoir si les termes sont, sur l'axe des choix, interchangeable ou incompatibles : les éléments interchangeables, avec « sens » identique, relèvent des phénomènes de synonymie, les éléments incompatibles, qui, en principe, ne sont pas substituables l'un à l'autre, recouvrent en fait deux grandes catégories : ces éléments peuvent n'avoir aucun rapport entre eux, ou, pour parler en termes d'analyse sémique, aucun sème commun (*table* et *peur*, *chien* et *triangle*, etc.) ; on pourrait évidemment considérer ces couples comme des antonymes, en appliquant rigoureusement le « test » de la négation : *X est table* implique *X n'est pas peur* et *X est peur* implique *X n'est pas table*, mais : *X n'est*

(11) Kleiber, 1976, 279 sq.

pas table n'implique pas nécessairement *X est peur* (le raisonnement serait identique pour les couples *chaud/froid, grand/petit*, comme nous l'avons déjà vu) (12). Cette position extrême nous semble peu intéressante, ne serait-ce que d'un point de vue pédagogique et pratique : il paraît évidemment préférable de limiter les oppositions de sens aux termes qui ont au moins un sème en commun et qui, lorsqu'il s'agit des adjectifs, du moins, peuvent s'appliquer à un même référent. Comme l'écrit Lyons : *Le point le plus important, c'est que l'incompatibilité en tant que relation lexicale repose, comme l'opposition, sur un contraste à l'intérieur de ressemblances : « rose » et « cochon » sont des contraires, mais ce serait une perte de temps que de discuter leur statut en tant que termes incompatibles, puisque l'un dénote une fleur et l'autre un animal. Il serait difficile de soutenir que le sens de l'un délimite le sens de l'autre* (13). L'incompatibilité qui doit être prise en considération est donc celle qui s'établit entre des termes possédant un ou plusieurs sèmes communs (cas de « contraste lexical », pour Lyons) ; parmi ces contrastes, il peut être utile de distinguer contrastes binaires/contrastés non-binaires : les premiers recouvrent les cas d'antonymie et les cas de complémentarité ; les seconds concernent des séries du type : *dimanche, lundi, mardi, mercredi,...*, *janvier, février, mars,...* ; Lyons propose de distinguer, dans le cas des contrastes non-binaires, les ensembles sériels (avec deux éléments extrêmes, les autres lexèmes étant ordonnés entre deux autres éléments) et les ensembles cycliques (chaque lexème est ordonné entre deux autres : unités ou périodes de temps, par exemple). Il est enfin possible d'ajouter, dans les contrastes binaires, le cas particulier des « converses » : *mari/femme, maître/serviteur*, etc. Il s'agit là en effet de prédicats à deux places, que l'on peut toutefois rapprocher du fonctionnement des formes comparatives des antonymes, par exemple :

- *X est le mari de Y = Y est la femme de X.*
- *X est plus grand que Y = Y est plus petit que X.*

Nous arriverions ainsi au tableau suivant, en ce qui concerne les relations paradigmatiques :



(12) C'est par exemple, comme le rappelle Lyons (1978, 220), la position de Katz.

(13) Lyons, 1978, 234.

3. ANTONYMIE ET ANALYSE SÉMIQUE

Parler de « contrastes » entre diverses unités amène à s'interroger sur la nature exacte des éléments mis ainsi en opposition ; la présentation de la plupart des dictionnaires ainsi que la pratique pédagogique laissent penser qu'il s'agit d'opposer des « mots » : nous ne reviendrons pas sur les définitions des dictionnaires (Antonyme = *mot* qui... »), sur les consignes des manuels scolaires (*Donnez l'antonyme des mots suivants...*) ; dans les deux cas, l'accent est mis sur le mot comme unité indivisible, inanalysable presque, qui contraste en bloc avec un autre terme. Cette vision simplificatrice de la réalité lexicale et sémantique a l'inconvénient de négliger la caractéristique principale que nous avons évoquée plus haut : l'antonymie suppose l'existence d'une gradation implicite et, par là-même, des points communs entre les deux unités en question : il nous semble que raisonner en terme de *mot* empêche de faire apparaître les traits que partagent les antonymes, traits tout aussi importants que le trait qui oppose. En revanche, une démarche qui prend en compte similitudes et différences permettra mieux d'expliquer pourquoi un même *mot* peut avoir plusieurs antonymes ; mais, ici encore, il ne suffit pas de considérer qu'un lexème prend des sens différents en fonction du contexte dans lequel il est utilisé : ainsi l'adjectif *clair*, appliqué à un liquide, aurait comme antonyme *trouble*, appliqué à une couleur, il s'opposerait à *sombre*, appliqué à des idées, il correspondrait à *confus*, etc. Ce type d'analyse et d'exercice, relativement répandu, qui consiste à montrer qu'un même mot peut avoir plusieurs « sens » et, par là-même, plusieurs antonymes, est évidemment préférable à la conception « globale » et immuable du mot que nous évoquions plus haut. Toutefois, une étape supplémentaire doit être franchie : comme le montre R. Martin, le lieu de la relation antonymique n'est ni le mot, ni le « sens » (même considéré dans des variations contextuelles), mais le sème : *Les sèmes antonymiques comportent toujours des sèmes communs. Ainsi père « personne de sexe masculin qui a un ou plusieurs enfants » s'oppose à mère par le seul couple sémique masculin/féminin ; il s'oppose à fils par l'antonymie de donner et recevoir (la vie) ; à beau-père par le couple parenté naturelle/parenté par alliance. Même chaud/froid ont en commun les sèmes de causation, de sensation, de toucher, de température : mais l'un suppose une température élevée (« qui cause une sensation tactile de chaleur »), l'autre une température basse. Acheter, c'est « obtenir une chose contre de l'argent », vendre, c'est « céder une chose contre de l'argent ». Quant à obtenir et céder, ils se différencient par des couples de sèmes opposés : « faire que l'on ait (ce qu'on n'avait pas) »/« faire que l'on n'ait plus (ce qu'on avait) ». De même pour les antonymes donner (qqc. à qqn.)/enlever (qqc. à qqn.) : « faire que qqn. ait (ce qu'il n'avait pas) »/« faire que qqn. n'ait plus (ce qu'il avait) » (14). Cet appel à l'analyse sémique, permet de rendre compte des traits communs et des traits spécifiques ; pour illustrer cette importance du sème dans les cas d'antonymie, R. Martin prend l'exemple des verbes *entrer* et *sortir* : *entrer* est constitué d'un sème « mouvement » et d'un sème « direction de l'extérieur vers l'intérieur » ; *sortir* contient également le sème « mouvement », mais se distingue de l'autre verbe par le sème « direction de l'intérieur vers l'extérieur » ; la négation grammaticale à l'aide de *ne...pas* va porter sur l'un ou l'autre sème : *il n'entre pas* correspondra à *il reste dehors* (avec négation du*

(14) R. Martin, 1976, 66.

sème « mouvement ») ou sera mis en parallèle avec *il sort* (avec négation du sème « direction », le sème « mouvement » n'étant pas effectué) : lorsque l'on considère *entrer* et *sortir* comme antonymes, il s'agit donc bien d'opposer le sème « direction » ; le sème « mouvement » n'a pas à être pris en compte. On voit comment la décomposition en sèmes s'avère indispensable et rend compte du fait qu'un terme polysémique entre dans plusieurs séries antonymiques.

4. ANTONYMIE ET APPLICABILITÉ

Rapprocher antonymie et « gradation » amène aussi à s'interroger sur le problème de l'applicabilité ; au sens large, l'applicabilité désigne la relation — quelque peu vague, il faut bien le reconnaître — qui unit le langage et le « monde extérieur » : un lexème est « correctement appliqué » dans un contexte donné, qu'il s'agisse d'un contexte linguistique ou d'un contexte de situation ; l'applicabilité concerne évidemment toutes les unités linguistiques, mais, dans le cas de l'antonymie, définie à partir du concept de gradation, ce sont essentiellement les adjectifs, et, à moindre degré, les verbes et les adverbes de manière, qui sont en question ; se pose en effet le problème de l'adéquation de ces termes, dans leur rattachement à un substantif, ou à un prédicat. Pour prendre l'exemple des adjectifs, on constatera que dans une phrase comme : *Cette voiture est bleue* (ou dans le groupe nominal : *la voiture bleue*), l'application de l'adjectif n'est pas du même ordre que dans la phrase : *Cet éléphant est petit* (ou dans le groupe nominal : *ce petit éléphant*) ; si on peut considérer que *bleue* est « attribué directement » à *voiture*, on ne peut en dire autant de *petit* par rapport à *éléphant* : il semble, dans ce dernier cas, obligatoire de passer par une paraphrase du type : *Cet éléphant est petit pour un éléphant*, dans laquelle est introduite une expression qualifiante ; alors que, sauf contexte particulier, *cette voiture est bleue* ne correspond pas à : *cette voiture est bleue pour une voiture*. Nous sommes donc bien devant le problème de l'applicabilité, plus exactement devant le problème de l'applicabilité de qualités « inhérentes » : les locuteurs d'une langue semblent s'accorder sur l'existence de classes « naturelles » et sur les qualités inhérentes aux membres de ces classes, en particulier en ce qui concerne les objets physiques : longueur relative, poids relatif d'un objet, par exemple ; c'est dans ce cas que pourra survenir la paraphrase citée plus haut : *cet éléphant est petit pour un éléphant* : c'est alors que peut s'établir la notion de gradation, gradation par rapport à une qualité considérée comme inhérente à la classe d'objets. De même, dans une phrase comme : *ce couteau est pointu*, on est en présence de l'application d'une qualité inhérente (il est admis comme « naturel » que des objets tels que les couteaux soient évalués en degrés de « pointu ») ; et, effectivement, l'énoncé *ce couteau est pointu* correspond bien à : *ce couteau est pointu pour un couteau* (la qualité, la caractéristique « d'être pointu » est inhérente aux couteaux, elle peut s'accompagner d'une évaluation de degré, par rapport à une moyenne, par exemple). Autres exemples, dans des domaines moins concrets : — *X est un bon gardien de but* = *X est un bon gardien de but pour un gardien de but* ; — *X est un professeur intéressant* = *X est un professeur intéressant pour un professeur* : le fait d'être « bon » pour un *gardien de but*, le fait d'être « intéressant » pour un *professeur*, sont considérés par l'ensemble des locuteurs comme des caractéristiques inhérentes à ces fonctions et une évaluation, une gradation est donc envisageable ; il en irait de même pour : *un professeur juste*, *un professeur sévère*, *un professeur compétent*, etc. Dans tous ces exemples que nous venons de

citer, l'antonymie s'explique parfaitement : la gradation est, pour ainsi dire, indissociable de la qualité, qui, elle-même, est jugée inhérente à l'objet : la situation semble claire. Plus intéressante et plus délicate à analyser : la sous-classe des adjectifs qui n'« appliquent » pas une qualité inhérente ; en face de *X est un coureur rapide/lent = X est un coureur rapide/lent (pour un coureur)*, que dire de : *X est un coureur poli/grossier ?* ou comment interpréter, en face de : *X est un bon/mauvais pianiste (pour un pianiste), X est un pianiste sournois/franc ?* En bonne logique, il paraît difficile de parler d'antonymie lorsqu'il y a « attribution pure et simple » : *X est un coureur qui est poli, X est un pianiste qui est sournois*, exemples identiques à : *cette voiture est bleue* : La « politesse » et la « franchise » n'étant pas habituellement considérées comme des qualités inhérentes à la classe des coureurs ou des pianistes, le concept de gradation n'intervient pas, du moins dans le champ délimité par l'application de l'adjectif. L'analyse se complique toutefois lorsque l'on prend en compte l'aspect « relatif » des caractéristiques inhérentes : il est tout à fait possible et normal que certains locuteurs créent des classes spéciales d'unités avec, parallèlement, des caractéristiques inhérentes spéciales ; en ce sens, *X est un coureur poli, X est un pianiste sournois* pourrait être interprété comme : *X est un coureur poli pour un coureur, X est un pianiste sournois pour un pianiste*, ce qui introduit des sous-classes de *coureurs polis* (en tant que coureurs), de *pianistes sournois* (en tant que pianistes) ; à la différence des adjectifs comme *pointu, lourd, large...*, qui, sauf utilisation métaphorique, s'appliquent de façon « inhérente » au substantif, supportent la gradation, et peuvent donc être légitimement analysés comme antonymiques, des adjectifs comme *sournois, cruel, sympathique...*, apparaissent comme ambigus ; le contexte, l'univers de croyances du locuteur permettront de lever cette ambiguïté : l'adjectif *sympathique*, dans : *X est un étudiant sympathique*, pourra relever de chacune des deux sous-classes, si la phrase est dite par un professeur (ou par un étudiant) ou par quelqu'un qui n'est ni professeur ni étudiant ; dans le premier cas, on comprendra : *X est un étudiant sympathique pour un étudiant*, par rapport à la « moyenne » des étudiants, par rapport à tel autre qui est antipathique, etc. Dans le second cas ; on interprétera l'adjectif comme « attribué directement » à *étudiant*, et non comme attribué au degré de « sympathie » normalement supposé à un étudiant. Cette possibilité, cette latitude, de créer des classes et des sous-classes « imprévues » et d'imposer ces catégories à l'interlocuteur dans le discours, va se retrouver, toutes proportions gardées, dans l'établissement de la norme, souvent implicite, qui sous-tend l'idée de gradation ; il en va de cette norme comme de l'applicabilité : il s'agit souvent, comme le dit Lyons, de la norme « en vigueur » : *On interprétera Notre maison est grande comme signifiant : Notre maison est plus grande que la maison moyenne ou : Notre maison est grande pour une maison ; et cette norme variera de langue à langue, de culture à culture, et de groupe à groupe dans une même société* (Lyons, 1978, 221). Il est intéressant de voir comment cette norme s'établit dans le discours, souvent avec utilisation d'arguments, de documentation, qui se veulent « neutres », qui sont là pour « objectiver » et tenter de généraliser une norme qui demeure relative ; l'extrait suivant nous semble être un bon exemple de cette mise en place de grilles d'évaluation et de gradation : il s'agit d'un commentaire tiré du Nouvel Observateur (15/6/84) sur les élections européennes de 1979 :

« Cinq des enseignements que l'on crut pouvoir tirer du scrutin de 1979 ne manquent pourtant pas de saveur.

1. — *Le taux d'abstention, en France, était considérable : 39,22 %. Et, les « petites listes » (il y en avait déjà) ayant totalisé 10,14 % des suffrages, on en avait conclu à un phénomène redoutable de désaffection à l'égard des partis traditionnels.*

2. — *Le parti communiste, libéré des contraintes de l'Union de la Gauche et critiquant très violemment le P.S., se tirait très bien d'affaire : 20,59 % des suffrages exprimés, même niveau qu'aux législatives de 1978.*

3. — *Le Parti socialiste, qu'on croyait en progrès, piétinait : 23,73 % des voix avec les radicaux de gauche, contre 24,69 % un an plus tôt.*

4. — *A droite, le fait saillant, c'était le rude échec de Jacques Chirac : 16,09 % des suffrages contre 22,5 % au R.P.R. en 1978.*

5. — *Simone Veil, en revanche, obtenait un très bon score (27,39 %) pour l'U.D.F., qui n'avait réuni que 21,4 % des voix aux législatives de l'année précédente, un succès qui fut présenté comme un signe de la solidité de Giscard.*

La présence des chiffres, la comparaison des pourcentages de 1979 et de ceux de 1978, du moins dans les quatre derniers paragraphes, semblent installer une scientificité incontestable dans le commentaire ; il est certain que l'absence de cette comparaison rendrait tout à fait implicite la norme qui régit l'emploi de *se tirait très bien d'affaire*, *piétinait*, *rude échec*, *très bon score* ; reste toutefois à expliquer pourquoi passer de 22,5 % à 16,09 % des suffrages est un *rude échec*, et pas seulement un *échec* ou un *recul*, pourquoi passer de 21,4 % à 27,39 % est un *très bon score*, et pas seulement un *bon score* ; de même, pourquoi *se tire-t-on très bien d'affaire* en restant avec 20,59 % des suffrages, alors que l'on *piétine* en perdant 1 % des voix. On voit que le problème de la norme demeure et que l'addition d'éléments chiffrés ne règle en rien la question : il est bien évident par exemple que, pour un autre journaliste, *rester au même niveau* n'aurait pas été *se tirer d'affaire*, de même que perdre 1 % aurait pu être un *rude échec*. La notion de *norme en vigueur*, comme celle d'applicabilité, demandent assurément à être maniées avec précaution.

5. L'ANTONYMIE DANS LE TEXTE

Seul l'axe paradigmatique a été pris en compte jusqu'à présent ; nous avons considéré les possibilités de substitution de termes en opposition : sèmes communs, sèmes différents, existence de degrés intermédiaires dans la *gradation...*, nous en tenant toutefois à une observation des phénomènes *en langue*. Une autre dimension apparaît lorsque l'antonymie est analysée dans son utilisation *textuelle* ; notons tout de suite que nous n'opposons pas ici *langue* et *texte* comme on pourrait opposer *langue* et *parole* : il ne nous semble pas souhaitable, sur ce point précis de l'antonymie, et, plus généralement, sur des questions de sémantique, de distinguer d'une part la *langue* (système bien réglé, général, sous-tendant l'intuition linguistique de tous les locuteurs) et d'autre part la *parole* (discours, texte, performance...) où la liberté du locuteur se donnerait libre cours, autorisant des innovations, des interprétations personnelles, etc. Nous avons vu, ne serait-ce que par l'évocation des problèmes d'applicabilité, qu'il est difficile, sinon impossible, de supposer une uniformité, une homogénéité qui recouvriraient les diverses intuitions des locuteurs. Ce n'est donc pas cette opposition — trop *optimiste*, à notre avis — qui nous intéressera ici ; nous voulons plutôt mettre l'accent sur l'importance, dans la structuration de certains textes, des *contrastes* lexicaux et, en particulier, des con-

trastes binaires. Cette utilisation de l'antonymie, avec apparition, dans l'enchaînement des énoncés, des deux éléments en opposition, est habituellement désignée par le terme d'antithèse ; *mode d'expression consistant à opposer dans le même énoncé deux mots, ou groupes de mots, de sens opposé, rapprochement de deux mots antonymes*, l'antithèse est d'ordinaire classée parmi les *figures de style* ou les *figures de rhétorique*. Est-ce pour cette raison que la plupart des ouvrages pédagogiques qui exploitent cette notion s'en tiennent essentiellement à des exemples et à des textes *littéraires*, réduisant ce procédé textuel au domaine esthétique ?

Ainsi le manuel **Les chemins de l'expression**, dans le livret de **Conseils pédagogiques**, insiste-t-il sur la valeur *expressive* de l'emploi de l'antonymie dans le discours :

Par la vigueur de son opposition, l'antonymie peut tenter l'écrivain scucieux d'expressivité. En même temps, par sa structure binaire, elle permet des symétries syntaxiques et rythmiques caractéristiques du style oratoire. Cependant, quand elle se limite à une antonymie strictement lexicale, l'antithèse peut paraître un procédé trop simple, trop banal, manquant de variété et d'imprévu. C'est pourquoi, dans les meilleurs des cas, l'écrivain exprimera une antonymie sous-jacente par des oppositions de mots ou d'expressions qui ne sont pas fondamentalement antonymiques dans la langue, mais qui le deviennent au niveau du discours (p. 58).

Cette dernière remarque nous semble particulièrement intéressante, mais on ne peut restreindre cette question de *l'antonymie sous-jacente* à un simple souci de *variété*, au désir d'éviter un procédé *trop simple* ; même si ce désir apparaît dans certains textes littéraires, il ne peut servir de principe général qui justifierait les antithèses *inattendues* ; il nous semble plutôt que dans les textes argumentatifs, polémiques, la démarche est inverse : ce ne sont pas des antonymes *évidents*, tels que *chaud/froid, grand/petit, etc.*, qui sont remplacés par des termes ayant moins de rapport entre eux, le lecteur devant alors retrouver l'antonymie cachée, mais ce sont au contraire des termes sans relation antonymique que la mise en antithèse, par un coup de force discursif, fait passer, ou essaye de faire passer, pour des antonymes : la symétrie formelle, la structuration syntaxique de la phrase, la construction de *parallèles*, sont autant de procédés qui permettent l'établissement d'une antithèse : le cadre est prêt pour introduire des éléments qui seront interprétés comme des antonymes — ou comme des complémentaires — alors qu'ils ne le sont pas. Cette façon d'imposer une certaine vision des choses est évidemment liée aux *glissements* fréquents des antonymes vers les complémentaires : il y a à la fois tendance à mettre en parallèle des termes qui ne se situent pas dans un même domaine et, de plus, effort pour transformer des antonymes en complémentaires, ce qui ne laisse aucune place à la discussion (15) ; quelques exemples relevés dans la presse : intervention du secrétaire général du R.P.R. dans un meeting, rapportée par Le Monde du 1/7/84 :

Soulignant lui-même la « gravité » de ses paroles, M. Pons a conclu : « Il y a d'un côté, les marxistes au pouvoir, M. Mitterrand et ses amis socialistes et communistes et, de l'autre, tous les républicains, tous, où qu'ils se situent ! Alors, sachez que nous sommes mobilisés, nous, les républicains, pour reprendre le pouvoir aux

(15) Déjà signalé par Sapir, ce « *glissement* » est rappelé par Lyons : « Si quelqu'un nous demande : *X, il est bon aux échecs ?* et nous répondons : *Non*, la personne qui nous a posé la question considérera sans doute que nous avons, implicitement, souscrit à la proposition : *X est mauvais aux échecs*. Si nous nions qu'une chose est bonne ou, si nous affirmons qu'elle n'est pas bonne, sans émettre de réserves, les autres participants peuvent légitimement en conclure que nous nous contentons d'une situation approximative, où l'on peut interpréter les antonymes gradables comme des complémentaires » (Lyons, 1978, 225).

marxistes et pour le faire dans l'intérêt de la France le plus rapidement possible ». Interrogé après le meeting sur ce qu'il avait voulu dire par « situation révolutionnaire », le secrétaire général du R.P.R. nous a déclaré que sa formule s'appliquait au fait que l'on ne voulait pas donner la parole au peuple (...) sur des modifications fondamentales de la société ».

Antithèse construite à l'aide de *d'un côté/de l'autre*, mise en parallèle de *marxistes* et de *républicains*, réduction à deux termes de toute « gradation » possible, à l'aide de la relative *où qu'ils se situent* : la troisième voie est exclue ; élargissement enfin avec le passage, dans le second paragraphe, de *républicains* à *peuple*. Il ne nous semble pas, devant un exemple comme celui-ci, que l'antithèse « imprévue », mettant en rapport des termes en principe sans point commun, soit destinée à éviter les « banalités » ou les tournures trop dichotomiques ; c'est au contraire l'emploi de la dichotomie la plus simpliste qui tente de créer des catégories.

Autre exemple, une intervention de Mgr Casaroli, secrétaire d'État du Vatican, sur la *querelle scolaire* :

« Certes, les fils de Descartes et de Pascal, héritiers de l'Encyclopédie et fils des bâtisseurs de cathédrales, apportent les uns et les autres leur sensibilité propre dans ce grand œuvre de l'éducation (...). L'Église, en France, qui s'y trouve elle aussi intéressée de manière vitale, a fait entendre sa voix qualifiée. Bien au-delà et au-dessus des confrontations politiques, elle se préoccupe des principes et des droits fondamentaux des hommes : principes et droits que le Saint-Père aussi, sur un plan général et dépassant les situations contingentes de la France ou d'autres pays, a voulu tout récemment rappeler (...) ».

L'antithèse s'établit ici entre les *confrontations politiques* et *s'occuper des principes et des droits fondamentaux des hommes* : il est intéressant de noter l'utilisation du groupe : *bien au-delà et au-dessus*, qui, comme dans l'exemple précédent les groupes *d'un côté/de l'autre*, crée un point commun entre deux termes, les fait entrer dans un cadre conceptuel qu'ils n'occupent normalement pas : être au-delà et au-dessus, c'est sans doute être très différent, mais c'est aussi être comparable. Exemple du même ordre, enfin, avec « double » antithèse, l'une sur le verbe, l'autre sur le substantif :

Ainsi, Madame Geneviève Domenach-Chich s'est-elle demandé si le P.S., après avoir été présent dans la « société civile » depuis 1970, n'était pas en train d'y céder la place à la droite, pour avoir surinvesti dans la politique et négligé d'autant les évolutions culturelles.

surinvestir et *négliger* peuvent être considérés comme des antonymes, et on voit comment leur mise en opposition entraîne aussi celle de *la politique* et des *évolutions culturelles* ; bien évidemment, l'étude de ce type d'antithèse devrait être poussée plus loin ; il conviendrait de se demander, en particulier, comment, par rapport à la cohérence du texte, par rapport à la liaison texte/contexte de situation, opère cette utilisation de *fausses* antonymies ; quel *intérêt* y avait-il, dans cette situation d'énonciation, de placer aux deux extrémités d'une échelle identique *politique* et *évolutions culturelles* ? Quel *intérêt* y avait-il, dans l'exemple précédent, à relier pour mieux les opposer *confrontations politiques* et *défense des droits fondamentaux des hommes* ? Une analyse du discours s'avère alors indispensable, avec prise en compte de tous les paramètres pertinents de la situation d'énonciation ; ce type d'analyse, que nous n'abordons

pas ici, ne doit pas dispenser toutefois de réfléchir sur les rapports langue/discours, la distinction entre les antonymes *naturels*, *normaux*, et les antonymes *occasionnels*, *inattendus*, nous paraissant pour le moins floue : sur ce point, comme sur bien d'autres, le sentiment linguistique que le locuteur peut avoir dépend des divers discours auxquels il a pu être confronté.

BIBLIOGRAPHIE

- DUCHACEK, G., 1965, *sur quelques problèmes de l'antonymie*, **Cahiers de Lexicologie**, 6, 55-66.
- FRANÇOIS, F., 1971, *Du sens des énoncés contradictoires*, **La Linguistique**, 2, 21-33.
- GIVON, T., 1970, *Notes on the semantic structure of English adjectives*, **Language**, 46, 816-837.
- GUILBERT, L., 1964, *Les antonymes*, **Cahiers de Lexicologie**, 4, 29-36.
- KLEIBER, G., 1976, *Adjectifs antonymes : comparaison implicite et comparaison explicite*, **Travaux de Linguistique et de Littérature**, 14, 277-326.
- LJUNG, M., 1974, *Some remarks on Antonymy*, **Language**, 50, 74-88.
- LYONS, J., 1970, « **Linguistique générale** », Larousse.
- LYONS, J., 1978, « **Éléments de sémantique** », Larousse.
- MARTIN, R., 1976, « **Inférence, antonymie et paraphrase** », Klincksieck.
- PICOCHÉ, J., 1977, « **Précis de lexicologie française** », Nathan.
- SAPIR, E., 1968, « **Linguistique** », Ed. de Minuit.
- Van OVERBEKE, M., 1975, *Antonymie et gradation*, **La linguistique**, 11, 135-154.
- VENDLER, Z., 1963, « *The transformational grammar of English adjectives* », **Transformations and discourse analysis papers**, 52.
- WARCZYK, R., 1981, *Antonymie, négation ou opposition ?* **La linguistique**, 17, 29-48.